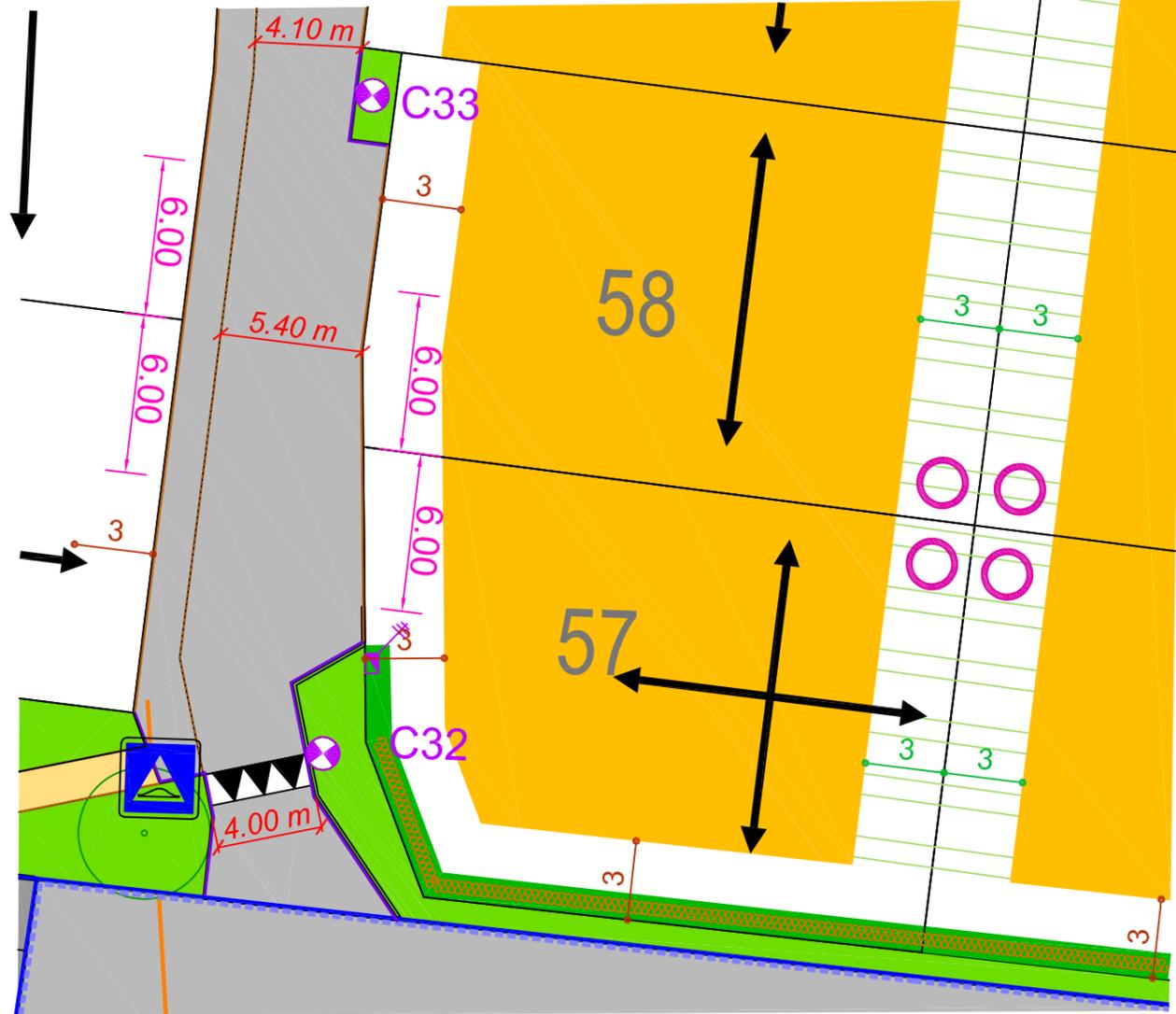
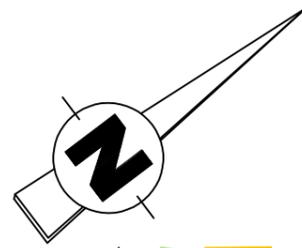




# REGLEMENT GRAPHIQUE

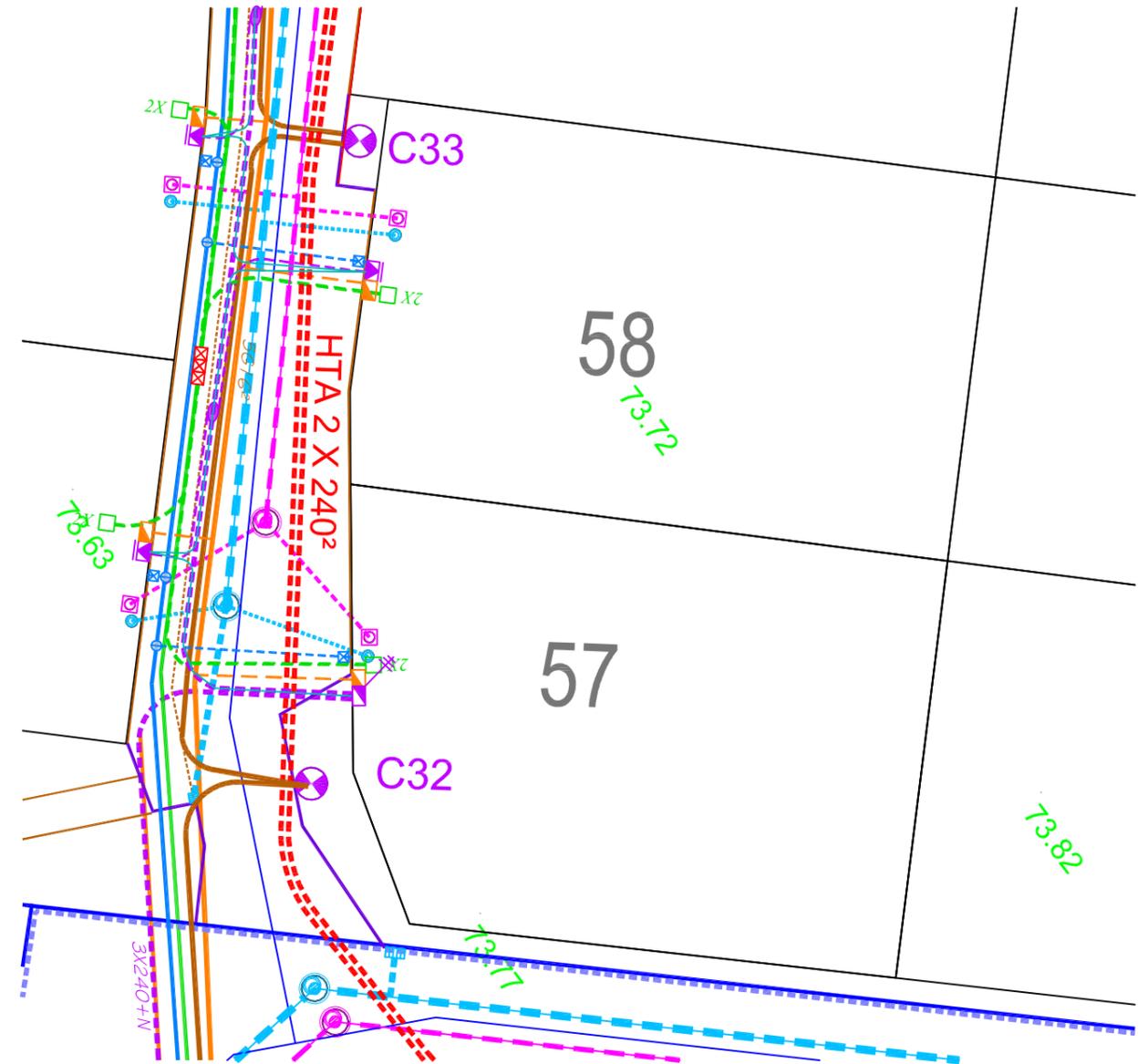
ECHELLE : 1/250



- 5.00
- 6.00 Accès de lot imposé, largeur selon cotation indiquée au plan
- 4.00
- Axe de faitage
- Principe d'implantation des abris de jardin
- Haie champêtre plantée dans le cadre de l'aménagement - Obligation de maintien et d'entretien à charge de l'acquéreur - Continuité à préserver en cas d'implantation d'annexe
- Obligation d'accompagnement végétal de la clôture à charge de l'acquéreur.- Continuité à assurer en cas d'implantation d'annexe
- 3 Cotation marge de recul
- Zone constructible Primaire
- Zone constructible Secondaire
- 3 Cotation de la largeur de la zone

# PLAN DES RESEAUX

ECHELLE : 1/250



## Légende

- 71.20 Cotes terrain naturel
- Branchement Eaux Usées
- Branchement Eaux Pluviales
- Candélabre
- 2X Regard F.T.
- Coffret EDF
- Coffret GDF
- Citerneau AEP

**COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE**

**Lotissement « Les Hauts de la Princière »**

**Aménageur : SARTHE HABITAT**

**\*\*\***

La société SARTHE HABITAT a été autorisée à lotir un terrain sis à LA SUZE SUR SARTHE (72210). Les terrains sont destinés à la construction de maisons d'habitation individuelles.

Les opérations de bornage et d'arpentage ont été réalisées par la SASU CABINET JM PELLE, Géomètre - Expert au MANS.

**DESIGNATION**

Le lot n° 58 figure au cadastre de la commune de LA SUZE SUR SARTHE sous le n° 1810 de la section B pour une contenance de trois ares et cinquante-six centiares.

3 a 56 ca

**DELIMITATION**

**Le lot n° 58 borde :**

➤ **au nord :**

➤ Le lot n°22 suivant une ligne droite d'une longueur de 15.00 mètres matérialisée par une première borne ronde située en limite de son extrémité Ouest et une seconde borne ronde située en limite de son extrémité Est.

➤ **à l'est :**

➤ Le lot n°57 suivant une ligne droite d'une longueur de 23.36 mètres matérialisée par une borne ronde située à 2,00 mètres en retrait de son extrémité Sud.

➤ **au sud :**

La voie nouvelle suivant une ligne brisée formée par deux droites :

- ✓ La première droite d'une longueur de 3.60 mètres est matérialisée par une borne ronde en limite de son extrémité Ouest, joignant la seconde droite.
- ✓ La deuxième droite est d'une longueur de 11.43 mètres.

➤ **à l'ouest :**

➤ Le lot n°59 suivant une ligne droite d'une longueur de 23.76 mètres matérialisée par une borne ronde située à 2,00 mètres en retrait de son extrémité Sud.